

# COMMISSION FOOTBALL D'ANIMATION

## Réunion du mardi 15 septembre 2020

Présidence : **M. Mazouz Belgharbi**

Présents : **MM. Henri Blanc – Claude Fraysse – Alain Huc – Gabriel Jost – Gilbert Malzieu – Gaétan Odin**

Excusés : **MM. Marc Goupil – Frédérique Joulié – David Legras – Guy Rey**

**Le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.**

**Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.**

## INFORMATIONS

La commission demande aux clubs de renseigner sur **Footclubs** les coordonnées des éducateurs des différentes équipes afin de nous permettre de les contacter directement si nécessaire.

## SECTION U6-U9

### PHASE 1

Les réunions de secteur sont programmées, pour être le plus efficace possible, vous pouvez transmettre les coordonnées des responsables et des encadrants des différentes équipes à l'email [cdfa@herault.fff.fr](mailto:cdfa@herault.fff.fr). De la même manière, si vous avez la ou les dates d'organisations des plateaux merci de les transmettre.

**Les plateaux des catégories U8 et U9** commenceront le *samedi 10 octobre 2020*.

**Les plateaux des catégories U6 et U7** commenceront le *samedi 7 novembre 2020* (après les vacances de Toussaint).

**Rentrée du foot des U8-U9** : samedi 26 septembre 2020.

**Rentrée du foot des U6-U7** : samedi 3 octobre 2020.

## SECTION U10-U11

### PHASE 1

Ce samedi, c'est la rentrée du Foot, pensez à habituer vos joueurs à respecter le protocole sanitaire.

Les plateaux U10-U11 débiteront le samedi 3 octobre 2020. Sur le site du District vous trouverez les niveaux et poules pour cette première phase.

## SECTION U12

### FORFAITS

## PLATEAUX DU 12 SEPTEMBRE 2020

### BRASSAGE ACCÈS NIVEAU 1

Poule 5

**JUVIGNAC 2**

À Frontignan

**Amende : 28 €** (forfait non notifié)

## NIVEAU 2

Poule 8

**M. ATLAS PAILLADE 3**

À Pérols

**Amende : 28 €** (forfait non notifié)

Poule 5

**ST GEORGES RC 2**

À Jacou

**Amende : 28 €** (forfait non notifié)

Poule 2

**ST JEAN VEDAS 4**

À Loupian

**Amende : 28 €** (forfait non notifié)

En application des dispositions de l'Article 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

## LICENCES NON PRÉSENTÉES

---

Les amendes pour licences non présentées seront applicables à partir du mois de novembre.  
Vu les feuilles de match, pour information, licences non présentées lors des rencontres suivantes :

### PLATEAUX DU 12 SEPTEMBRE 2020

#### BRASSAGE ACCÈS NIVEAU 1

Poule 10

**LEMASSON**

(un joueur)

Poule 1

**MONTBLANC ST THIB**

(un dirigeant)

## NIVEAU 2

Poule 8

**ST JUST ASCM 2**

(un joueur)

Poule 2

**ST ANDRE SANGONIS OL 2**

(5 joueurs)

## SECTION U13

### PHASE 1

---

La commission rappelle que les rencontres doivent se dérouler dans les meilleures conditions possibles, il est navrant de voir que sur certains terrains, des enfants se retrouvent à l'hôpital, que des « prétendus » éducateurs en arrivent aux mains à cause d'une soi-disant faute d'arbitrage... Bref, tout ce que l'on ne veut pas voir sur les terrains et qui ternit encore plus l'image du football !

Nous constatons que de nombreux éducateurs ne connaissent pas le règlement de la pratique U13, pourtant de nombreux documents sont disponibles sur le site du District. Nous encourageons les clubs à diffuser auprès de leurs éducateurs toutes les informations nécessaires.

Les clubs doivent permettre à leurs éducateurs d'accéder aux licences de leurs joueurs via l'application Footclubs compagnon téléchargée sur le téléphone portable. Pour cela, le club doit ouvrir un compte utilisateur Footclubs avec n'importe quel profil.

L'éducateur doit se présenter avec son équipe 1 h avant le début du plateau afin de remplir la feuille de match et de préparer son équipe à l'épreuve technique (qui se déroule avant les rencontres).

Avoir un dirigeant licencié est obligatoire afin d'assurer certaines tâches comme remplir la feuille de plateau, arbitrer le rencontre ou bien assister le joueur qui assure la fonction d'arbitre assistant.

Nous rappelons que l'objectif est d'aider les clubs à se structurer et les éducateurs à s'organiser afin de proposer une activité de qualité aux enfants.

Ce samedi, il faudra sortir les bâches de frappe. En effet, l'épreuve technique est celle de la conduite, chers éducateurs préparer une planche, un stylo et surtout le chronomètre !

Nous comptons sur vous, pour, ensemble, compter et ne pas oublier de mettre les points de l'épreuve technique sur la feuille de match.

N'oubliez pas de scanner l'ensemble des feuilles et les transmettre par email avant le lundi 20h. Seulement 20% des feuilles de plateau du 12/09 sont arrivées dans les délais. A partir de ce samedi, nous tiendrons compte des envois hors délais !

#### **Plateau à rejouer :**

- le plateau n° 8 U13 Groupe 2 du samedi 12 septembre 2020 n'a pu avoir lieu dans des conditions attendues, en effet l'horaire du plateau a été modifiée tardivement et n'a pas permis à une équipe de s'organiser pour assurer le déplacement au nouvel horaire. L'équipe de Sussargues FC 3 n'a pas pu se présenter au plateau.

La commission décide de refaire jouer ce plateau au même lieu à la date du 3 octobre 2020.

- Une erreur de lecture des plateaux n'a pas permis au plateau n° 11 U13 Groupe 3 de se dérouler.

La commission décide de faire jouer ce plateau au même lieu le samedi 3 octobre 2020.

#### **Rappel :**

**Une équipe qui cumule 3 forfaits quelque soit la phase sera considérée forfait général.**

### **FESTIVAL FOOT U13 ET CHALLENGE U12**

---

En U13, le nombre d'équipes est inférieur à 128, de ce fait il n'y aura pas de tour préliminaire le samedi 3 octobre 2020

En U12, le nombre d'équipe est de 74, il doit être ramené à 64. Un tour préliminaire sera organisé le samedi 3 octobre 2020.

5 plateaux seront organisés, 4 équipes U12 niveau 2 participeront à ce tour préliminaire.

### **LICENCES NON PRÉSENTÉES**

---

Les amendes pour licences non présentées seront applicables à partir du mois de novembre.  
Vu les feuilles de match, pour information, licences non présentées lors des rencontres suivantes :

#### **PLATEAUX DU GROUPE 2**

Poule 13

**MONTP MEDIT FUTSAL 1**  
(un joueur et un dirigeant)

Poule 8

**VILLENEUVE MAGUELONE**  
(un dirigeant)

Le Président,  
**Mazouz Belgharbi**